

**Communiqué de presse
Paris, le 23 février 2012**

M. Vincent Michel, Président de la FAF salue l'annonce du candidat Hollande relative au projet de création d'une « agence de l'accessibilité des bâtiments ». La FAF rappelle sa volonté de travailler aux côtés des pouvoirs publics et en collaboration avec les grandes associations du handicap sur un tel projet.

Présente dans nombre de régions et engagée quotidiennement aux côtés des élus locaux, la F.A.F. s'engage aussi à rendre la France plus accessible ! Dans un contexte où les professionnels du secteur de la construction éprouvent des difficultés à se saisir de la réglementation, la F.A.F. se mobilise pour faciliter et accélérer la mise en accessibilité de nos villes conformément avec les objectifs fixés par la loi de 2005.

Enfin la FAF rappelle aux élu(e)s que les personnes déficientes visuelles sont des citoyens à part entière, que l'accessibilité est universelle et concerne tous les handicaps.

L'orientation actuelle de la politique du handicap interroge la FAF. Aujourd'hui, tous les moyens ne sont pas mobilisés pour assurer une intégration pleine et entière des personnes aveugles et malvoyantes à la vie de la cité, à l'éducation, à la formation, à l'emploi, aux transports, à la voirie et au cadre bâti.

L'échéance du 1^{er} janvier 2015 d'obligation de mise en accessibilité des bâtiments existants, des transports et de la voirie est gravement compromise au regard de l'orientation actuelle de la politique du handicap, de son manque de volonté et de moyens financiers.

La FAF condamne fermement le projet de Loi Paul Blanc et son article 14 bis, qui prévoit la possibilité de dérogations à l'accessibilité du cadre bâti neuf. De telles mesures permettront de fait la construction de bâtiments neufs qui resteront inaccessibles aux personnes handicapées.

M .Vincent MICHEL déplore aussi que *"la conférence nationale du handicap du 8 juin 2011 n'a été que déception, tout comme le fut celle de 2008. Elles n'ont répondu à aucune de nos attentes. Je rappelle aussi notre déception du plan handicap visuel qui est une coquille vide"*.

Par ailleurs, la FAF demande que notre pays applique de façon effective la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, qui prévoit la « conception universelle » ; convention signée et ratifiée par la France !

Contact Presse
F.A.F.
Farida Saïdi
06 48 20 96 54
f.saidi@faf.asso.fr



FÉDÉRATION DES AVEUGLES
ET HANDICAPÉS VISUELS DE FRANCE

La FAF c'est aussi Des pôles d'expertises et d'excellence au service de tous

FAF Access Formation à un double objectif : sensibiliser et former les professionnels en charge de la rééducation des personnes déficientes visuelles ; travailler en amont pour faire évoluer la législation liée à l'accessibilité physique des bâtiments, de la voirie ou encore des transports. FAF Access Formation est le référent Handicap Visuel pour le compte du Label « Tourisme et Handicap ». Spécialisé dans le conseil et le soutien à la recherche, il est le plateau technique de l'Institut de la Vision.

ARGOS-Services : un véritable bureau d'étude en architecture, en urbanisme et en économie de la construction spécifiquement dédié à la problématique de l'accessibilité à tout et pour tous. Du conseil à l'assistance des acteurs, du développement de produits en partenariat avec les principaux industriels, à la conception et la fabrication de produits adaptés qu'il commercialise dans ce catalogue, sans compter une réelle capacité à mettre en œuvre une logistique au service des clients, il recouvre l'ensemble de la chaîne des besoins, pour et par les personnes en situation de handicap.

L'accessibilité pour et par les personnes handicapées visuelles

Issu du monde associatif, engagé dans l'économie sociale et solidaire, **ARGOS-Services initie l'accessibilité « pour et par les personnes en situation de handicap »**. ARGOS-Services sollicite systématiquement ESAT et Entreprises Adaptées pour la fabrication de ses produits, leur conditionnement et leur expédition. Cette démarche unique soutient l'emploi de travailleurs handicapés, préserve de nombreuses structures de travail gérées par le monde associatif et est gage d'un véritable label de qualité.

FAF Access Formation intervient pour sa part dans le monde du travail dit « ordinaire », en proposant les outils de formation et de compensation qui favorisent l'embauche ou le maintien dans l'emploi des personnes déficientes visuelles dans les entreprises.

Une accessibilité adaptée à tous les budgets

Parce que l'argument économique est trop souvent présenté comme un obstacle insurmontable, **ARGOS-Services travaille à proposer des produits d'accessibilité adaptés à tous les budgets**. En ayant recours à différents matériaux et techniques, en intervenant en amont des projets pour éviter les surcoûts, ARGOS-Services s'attache à démocratiser l'accessibilité et à démontrer qu'elle n'est pas un palier hors de portée.

Agissons ensemble pour une France plus accessible !

Contact Presse

F.A.F.

Farida Saïdi

06 48 20 96 54

f.saidi@faf.asso.fr